ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME I

DOCUMENT 8bis - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique/réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

- 1. La présente demande émane du
 - O Pouvoir organisateur Communauté française
 - O Directeur de l'Institut pour la Communauté française Pierre RADELET

et se rapporte à l'établissement suivant

Signature du Chef d'établissement

de la C.F.

Dénomination

CEFOR - I.E.P.S

Adresse complète :

9/10 boulevard Cauchy

NAMUR

5000

n° de matricule :

9 236 040

n° de téléphone :

081 / 222196

Date: le 20 juin 1995

2. Transmis en date du par le réseau

O Communauté française

O Libre-confessionnel

O Provincial et communal

O Libre - non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation

Code janagy van wa

PRATIQUE ELEMENTAIRE DE LA POSE DE LA MENUISERIE DANS LE CADRE DE LA RENOVATION D'UN BATIMENT - Convention

- 4. Finalités de l'unité de formation. : repris en annexe n° 1 de 1 page
- 5. Capacités préalables requises : repris en annexe n° 2 de 1 page
- 6. Classement de l'unité de formation

Enseignement secondaire de transition Degré inférieur

- 7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement : repris en annexe n° 3 de 1 page
- 8. Programme de (des) cours : repris en annexe n°4 de 3 pages
- 9. Fixation des capacités terminales : repris en annexe 5 de 1 page
- 10. Chargé(s) de cours : repris en annexe 6 de 1 page

11. Horaire de l'unité de formation:

Code de l'unité de formation :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Technologie - Sécurité et hygiène	СТ	J	15
Travaux pratiques et méthodes de travail	PP	С	75
2. Part d'autonomie		P	10
Total des périodes			100

- 12. Réservé au Service d'Inspection
- a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogiques (annexe(s) éventuelle(s)) :

Néaut

17 -08- 1995

ACCORD PROVISOIRE

PASOBCEORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique

Date:

2 9 AOUT 1995

Signature:

J. Meunier Administrateur Pédagogique

Annexe 1 Page 1

Date: 20/06/95

FINALITES DU L'U.F. PRATIQUE ELEMENTAIRE DE LA POSE DE LA MENUISERIE DANS LE CADRE DE MA RENOVATION D'UN BATIMENT Convention

Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16/04/91 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation a pour but de :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des milieux socioéconomiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à rendre l'étudiant capable de :

- réaliser, sous la direction d'un responsable, à partir de directives précises, des travaux simples de réparation de menuiserie dans le cadre de la rénovation d'un bâtiment à usage domestique unifamilial.

A l'issue de différentes unités de formation proposées au sein de la convention, chaque étudiant sera amené à sélectionner une "voie professionnelle" dans le bâtiment qui lui convient et à poursuivre sa formation au sein d'unités qualifiantes en promotion sociale.

Annexe 2 Page 1 Date: 20/06/95

CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'U.F. PRATIQUE ELEMENTAIRE DE LA POSE DE LA MENUISERIE DANS LE CADRE DE MA RENOVATION D'UN BATIMENT Convention

Les capacités préalables requises sont celles du niveau de fin d'études primaires en français-langue maternelle et en mathématiques.

Ces capacités peuvent être vérifiées par un test d'admission (le rôle diagnostic de ce test est évident et indispensable).

Le Certificat d'Etudes de Base (CEB) couvre les capacités préalables requises.

Annexe 3
Page 1

Date: 20/06/95

RECOMMANDATIONS POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

PRATIQUE ELEMENTAIRE DE LA POSE DE LA MENUISERIE DANS LE CADRE DE LA RENOVATION D'UN BATIMENT Convention

Pour des raisons de sécurité, un groupe ne devrait pas compter plus de 12 élèves.

Date: 20/06/95

PROGRAMME DES COURS DE L'U.F.

PRATIQUE ELEMENTAIRE DE LA POSE DE LA MENUISERIE DANS LE CADRE DE LA RENOVATION D'UN BATIMENT Convention

A la fin de cette unité de formation, l'apprenant sera rendu capable de maîtriser les capacités suivantes :

1. Technologie - Hygiène et sécurité (15 périodes)

- caractériser l'outillage et le matériel qu'il utilise en relation avec les travaux réalisés et des matériaux à travailler;
- participer à la prise de mesures d'un bloc-porte ou d'un chassis préfabriqués sous la direction du professeur;
- participer à la prise de mesures d'une porte ou d'un chassis non-standardisés quel que soit le type de matériaux constituant la baie;
- participer à la prise de mesures d'un petit vitrage simple à remplacer;
- -utiliser les moyens de contrôle d'une pièce courante (équerrage, planéité) et décrire les rectifications éventuelles à apporter;
- citer les mesures de sécurité et d'hygiène relatives à l'utilisation des outils et matériaux couramment utilisés en menuiserie.

2. Travaux pratiques et méthodes de travail (85 périodes)

Au départ de consignes précises de travail (croquis, instructions...), en utilisant l'outillage adéquat, dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et du RGPT:

- entretenir l'outillage courant;
- appliquer des notions élémentaires de charpenterie en réalisant une charpente légère pour cloison sèche ou une structure pour toiture d'un appentis à un versant;
- -monter une armature préfabriquée pour cloison sèche et effectuer les rectifications nécessaires;
- poser des lambris pour fermer une cloison sèche;
- placer un bloc-porte préfabriqué, intérieur ou extérieur;
- placer un chassis préfabriqué;
- utiliser les moyens de contrôle et vérifier le placement correct des matériaux (fil à plomb, niveau), effectuer les corrections nécessaires;
- isoler et calfeutrer une menuiserie existante:
- poser des plinthes en bois;
- déposer et reposer après réparation un bloc-porte existant avec, selon le cas, inversion du sens d'ouverture;
- remettre en état la serrurerie et la quincaillerie existantes sur portes et chassis;
- participer au relevé des métrés d'un bloc-porte, une porte, un chassis standardisés ou non sous la direction d'une personne responsable;
- relever les mesures, couper et poser un petit vitrage simple;
- traiter le bois en fonction de son utilisation (produit d'imprégnation, insecticides, hydrofuges, peintures, vernis...);
- -respecter les règles de sécurité et d'hygiène et appliquer les consignes de manutention (ergonomie);

Annexe 4
Page 3

Date: 20/06/95

2. Travaux pratiques et méthodes de travail (suite)

Le professeur insistera auprès des étudiant, tout au long de cette formation, sur les critères de qualité suivants :

- le respect des règles de sécurité et d'hygiène;
- l'application des consignes de manutention (ergonomie);
- le respect des consignes et du tracé d'implantation réalisé par le profeseur;
- l'état de propreté du chantier;
- la finition générale des ouvrages (niveau, planéité, précision...);
- le temps consacré à chaque réalisation.

Date: 20/06/95

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES DE L'U.F.

PRATIQUE ELEMENTAIRE DE LA POSE DE LA MENUISERIE DANS LE CADRE DE LA RENOVATION D'UN BATIMENT Convention

A l'issue de l'unité de formation, l'étudiant sera capable, sous la direction d'un responsable de chantier et dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie :

- 1. de réaliser un ensemble comprenant :
 - la pose d'une armature pour cloison sèche;
 - la fermeture d'une cloison sèche par pose de lambris et de plinthes;
 - la mise en place d'un bloc-porte;
- 2. de mettre en place un chassis de fenêtre après en avoir établi la commande;
- 3. de remplacer une serrurerie et une quincaillerie existantes;
- 4. de réaliser une charpente pour une toiture d'appentis à un versant;
- 5. de traiter efficacement les boiseries installées.

Annexe 6 Page 1 Date: 20/06/95

PROFIL DU CHARGE DE COURS

PRATIQUE ELEMENTAIRE DE LA POSE DE LA MENUISERIE DANS LE CADRE DE LA RENOVATION D'UN BATIMENT Convention

Enseignant